

Conditions générales d'inscription et de participation MODULE GTI

1. L'Association valaisanne des installateurs électriciens se réserve le droit de :

- 1.1 modifier l'horaire des cours ;
- 1.2 changer les lieux des cours ;
- 1.3 renoncer à mettre sur pied un cours en remboursant l'écolage ;
- 1.4 exclure un(e) participant(e) au cours en remboursant l'écolage sous déduction des leçons déjà suivies ;
- 1.5 modifier le montant de l'écolage, en l'augmentant, si le nombre de participants ne correspond plus aux normes d'effectif de la classe correspondant à l'écolage payé ou si le nombre de périodes est augmenté.
- 1.6 Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs.

2. Cas de désistement

- 2.1 Le désistement au cours peut exceptionnellement être pris en considération s'il est annoncé par écrit par lettre signature à la direction des cours avant le début des cours ;
- 2.2 Aucun remboursement de l'écolage n'est accordé après le début des cours ;
- 2.3 Après le début des cours, le retrait et le remboursement ne peuvent être accordés que pour des raisons médicales, sur présentation d'un certificat établi par un médecin, ou de décès d'un proche ;
- 2.4 Dans ce cas de force majeure et sur demande écrite par lettre signature à la direction, celle-ci peut accorder exceptionnellement un remboursement des cours. Le remboursement est effectué sous déduction de l'écolage des leçons déjà suivies ainsi que d'une retenue de **Fr. 200.-** pour couvrir les frais administratifs.

3. Important

- 3.1 L'AVIE n'assume aucune responsabilité pour les vols ou objets perdus par les participant(e)s dans les locaux des cours ;
- 3.2 Assurances : les participants sont responsables des dommages éventuels causés aux matériels et équipements confiés.
- 3.3 L'AVIE ne couvre pas les participants en matière d'accidents.
- 3.4 Le programme des cours, les prix des écolages et les conditions générales peuvent être modifiés en tout temps. La branche KNX n'est pas incluse dans le programme, renseignements sur demande.
- 3.5 Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée.
- 3.6 Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80% selon le règlement de l'École.

4. © Copyright

- 4.1 © Copyright supports de cours : Toute reproduction de supports de cours, totale ou partielle, est interdite sans autorisation préalable de l'AVIE.